

PROTOCOLE SANITAIRE VTTL

Edition du 02/09/2020

Protocole à appliquer dans le cadre du club pour toutes les activités de groupes

A) GENERALITES

- 1 - Le responsable établit une liste exhaustive des présents et la transmet au secrétariat dans les 48h
- 2 - Les encadrants ont à leur disposition masques, gants, gel hydro-alcoolique (fourniture club)
- 3 - Aucune denrée alimentaire ne sera fournie par le club ou les accompagnants . le traditionnel goûter est supprimé jusqu'à nouvel ordre
- 4 - Les parents (ou les licenciés adultes) doivent impérativement prévenir la direction ou le secrétariat du club si le licencié est reconnu porteur du virus .

B) DEBUT DE SEANCE :

- 1 - Respect général de la distanciation
- 2 - Licenciés et accompagnants arrivent masqués
- 3 - Les licenciés sont autonomes
(ils ont et conservent sur eux leur chambre à air et leur boisson . pas de portage par les accompagnants)
- 4 - Les accompagnants repartent après s'être assuré que l'enfant a été pris en charge

C) PENDANT LA SEANCE :

- 1 - Une fois par groupe, sur consigne de l'encadrant ; chacun enlève son masque et le range dans sa poche
- 2 - En cas d'incident, l'encadrant met masque et gants durant l'intervention

D) FIN DE SEANCE :

- 1 - Chaque groupe reste formé et distant jusqu'à la consigne de l'encadrant
- 2 - Tout le monde remet son masque
- 3 - L'encadrant donne le feu vert pour que chacun regagne son accompagnant et son véhicule
- 4 - Les licenciés repartent avec leur accompagnant

Pour la direction du club,
Le secrétaire



VTT LOISIRS CHALONNAIS
www.vtt-loisirs-chalonnais.fr